

Il est question de la publication prochaine d'une étude sur l'état politique et social de la France, due à la plume de l'Empereur ou tout au moins rédigée sous son inspiration.

Le 16 mars n'a pas tenu les promesses que les novellistes avaient prodiguées : les nominations et promotions ont été très-peu nombreuses. D'ailleurs il n'est pas question. On persiste du reste à affirmer qu'elle est réservée pour l'anniversaire séculaire de Napoléon Ier et que bien d'autres surprises nous attendent pour cette époque.

Il est certain que M. Drouyn de Lhuys a décliné l'honneur de la succession de M. Troplong. Les deux seuls candidats qui resteraient en présence, seraient le prince Lucien Bonaparte et le duc de Padoue.

La mort de M. Troplong a créé une seconde vacance au conseil privé. Les deux derniers membres nommés sont MM. de La Valette et Drouyn de Lhuys qui y sont entrés à leur sortie du ministère. On prétend que si M. Rouher n'a pas encore été honoré de ce titre, c'est que l'Empereur lui réserverait comme une compensation dans le cas où il cesserait d'être ministre d'Etat.

Un journal annonce que les organisateurs de la réunion dans laquelle M. Jules Simon porta la parole, à la suite de la barrière du Trône, vont être poursuivis pour avoir tenu une réunion publique électorale. Il y a, je crois, confusion. Des poursuites seraient en effet dirigées contre plusieurs orateurs qui ont parlé dans ce local où ils avaient été convoqués par le citoyen Budaille; mais il paraît qu'il ne s'agit pas de la réunion privée à laquelle prirent part seulement les personnes invitées nominativement.

C'est M. Delangle qui fera le rapport de la commission chargée d'examiner la loi sur le traité de la ville et du Crédit Foncier. On dit que la loi passera sans la moindre opposition.

Presque tous les journaux des départements nous apportent d'intéressants détails sur les candidatures qui surgissent dans toutes les circonscriptions. Il y aurait à faire ici un intéressant travail : ce serait de réunir dans un recueil qui pourrait s'intituler : « Le mouvement électoral », tous les renseignements relatifs aux candidatures pour les élections prochaines, officielles ou non officielles.

Le successeur de Timothée Trimm, au Petit Journal, qui signe Thomas Grimm, est M. Auguste Lefranc qui fut quelque temps directeur du Théâtre des Bouffes et collabora avec M. Labiche, le vaudevilleur. On assure que la retraite de T. Trimm a déjà fait tort au Petit Journal. Les marchands de journaux se plaignent d'avoir un fort bouillon, c'est-à-dire qu'il leur reste un certain nombre d'exemplaires non vendus.

Le duc de Grammont est arrivé à Paris pour assister au mariage de sa nièce, Mlle de Lesparre avec le vicomte d'Archiac, parent du savant qui a disparu récemment et dont la retraite n'est connue que de sa famille.

Dans quelques grandes villes, aussi bien qu'à Paris, des libres-penseurs se proposent d'organiser pour le vendredi-saint des banquets où l'on fera grasse chère. C'est ce qu'on appelle les fidèles du diocèse de la libre-pensée institué par M. Saint-Beuve.

Tout Paris était hier soir sous le coup de l'émotion produite par la catastrophe de la place de la Sorbonne. Sur plusieurs points de la rive gauche dont le sol est miné par les catacombes, on a cru à un tremblement de terre et à un cataclysme. CH. CAROT.

BOURSE DE PARIS DU 17 MARS.

L'amélioration qui avait signalé la Bourse d'hier se maintient pendant la première heure; mais, bientôt, il semble qu'on soit las de supporter le fardeau de la hausse : la Rente et l'Italien reculent, faiblement d'ailleurs par la maigreur tenue du Foncier qui perd en quelques instants 20 fr. sur son cours d'ouverture. Pour expliquer cette réaction persistante, on dit que l'administration du timbre réclame au Crédit Foncier ses droits sur les bons de délégation qui ont été négociés sans timbre; mais parmi les boursiers on n'est pas d'accord sur le point de savoir si le Foncier devra payer un timbre simple ou si, assimilé à un particulier, il sera passible du double droit. CELLIER.

« Mon Dieu ! ne put-elle de s'empêcher de crier dans cette heure d'angoisse, je vous offre encore ce sacrifice; mais puis-je me lâcher est finie en ce monde pour cette enfant que vous m'avez confiée, ne me donnez-vous pas bientôt le plein repos de votre éternité ? »

Cet élan de sensibilité était trop près du murmure pour ne pas alarmer promptement la conscience délicate de la religieuse. Rougissant de sa faiblesse, elle fit acte de repentir; et courbant la tête avec une soumission résignée, elle ajouta aussitôt : quand il vous plaira ! D. DE BODEN.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Egypte. — Le Caire, 8 mars. Mon cher Directeur,

Je vous ai promis de vous envoyer des courriers pendant mon séjour en Orient et mon voyage à travers l'Europe. Vous voyez que je tiens parole.

Je me suis embarqué à Marseille avec M. et Mme Charles de Lesseps, le fils et la charmante belle-fille du promoteur du percement du Canal de Suez. Les travaux sont poussés avec une activité fiévreuse; tout le monde redouble de zèle pour accomplir le travail de la dernière heure.

Dans quelques mois, le canal sera livré à la circulation des navires du plus haut tonnage, et dès aujourd'hui vous pouvez annoncer à vos lecteurs le prochain mariage de Mer Rouge et de la Méditerranée c'est-à-dire l'union de l'ancien et du nouveau monde.

Nous avons par un temps assez tourmenté débarqué dans la rade d'Alexandrie. Cette ville, à part son grand mouvement, n'a rien de remarquable. C'est une cité entièrement consacrée au dieu du commerce; cependant elle s'est fort embellie dans ces derniers temps. J'apprends là que toute la société est au Caire où le Khédive (vice-roi) donne des fêtes somptueuses. Je prends le train et en 4 heures et demie j'arrive au Caire. La ville est complètement transformée. Si M. le baron Haussmann avait besoin de se reconforter un peu des attaques dont il est l'objet, pour se remettre la joie au cœur, il n'aurait qu'à faire un voyage à travers l'Europe. Qu'il aille du côté de Florence, qu'il se dirige vers l'Orient ou qu'il prenne la route de Vienne, il verrait pour sa plus grande gloire que le monde entier est entrain de s'haussmanniser.

Ici le vice-roi a débuté par un coup de maître : il a chassé les tripots et les cafés-concerts qui encombraient les jardins de l'Esbekieh, puis il a fait tracer des boulevards qui ne le cèdent en rien aux nôtres. Cela a multiplié à l'infini le nombre des voitures et la promenade à Choubrah est, en petit, notre promenade du bois de Boulogne. Le Khédive s'y rend tous les soirs, à cinq heures; ses enfants galopent dans l'avenue, au milieu d'une foule sympathique, et les femmes du harem, à peine voilées par un voile plus transparent que celui de nos parisiennes, se promènent dans de belles voitures européennes, conduites par des cochers français portant la tenue sévère des dernières grandes grandes maisons du faubourg Saint-Germain. Tout est sujet à étonnement dans ce pays. Si vous saluez ces belles dames au passage, elles vous rendent gracieusement votre salut. Nous voilà loin du temps des ennuis redoutables.

Au bout de l'Esbekieh, le Khédive a fait élever un théâtre et un cirque. Les dames mahométanes sont fort assidues à ces représentations, et Ismail Pacha a témoigné l'intention de faire l'année prochaine tomber les grillages qui cachent les dames de son harem aux regards du public. La troupe théâtrale est médiocre. A part le premier comique Richard, un artiste du nom de La Rose, Mlle Montaland, Mlle A. Legrand et Mlle Fillion, le Khédive, qui fait somptueusement les choses, n'en a pas un pour son argent. Le cirque est convenable et M. Rancy possède une écurie bien garnie.

Le 4 de ce mois, le vice-roi a donné une fête dans son palais de Gésireh. Il y avait près de 4,000 invitations. Le palais est splendide, merveilleusement riche et admirablement artistique. S. A. Ismail-Pacha a fait les honneurs de sa résidence avec une grâce parfaite. Quant au côté moral, il atteste un progrès immense. Les députés Fellahs, dans leurs costumes nationaux, se promenant au milieu des consuls et des notables européens, ont vu le bal s'ouvrir par un quadrille ainsi composé : S. A. le prince héritier, Mme Ch. de Lesseps, M. Ferdinand de Lesseps, Mlle Voisin. Les murailles ne sont pas tombées et la fête a été charmante. Vers 3 heures du matin, le vice-roi a offert son bras à Mme de Lesseps pour la conduire dans les salons où un excellent souper attendait tous les convives. L'Egypte tient à marcher à la tête de la civilisation en Orient. Le bateau part; à bientôt un autre courrier. VICOMTE A. DE CASTON.

CORPS LEGISLATIF.

EMPRUNT DE LA VILLE DE TOURCOING.

Rapport fait au nom de la commission (1) chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser cet emprunt.

Messieurs, Nous venons vous proposer l'adoption d'un projet de loi qui autorise la ville de Tourcoing (Nord) à contracter un emprunt. Du simple exposé des faits, il résultera pour vous la preuve complète que les dépenses auxquelles cet emprunt doit s'appliquer sont vraiment d'utilité publique. Le chiffre fixé à la somme de 560,000 fr. se répartit ainsi qu'il suit : Une somme de 280,000 francs serait affectée principalement à des travaux de pavage que demande impérieusement une circulation de plus en plus active, et dont la dépense sera d'ailleurs couverte par les économies que la ville réalisera sur l'entretien. Le reste de cette somme serait consacré à des travaux d'aqueducs, dont l'urgence est bien constatée.

(1) Cette commission est composée de MM. Seydoux, président; Darimon, secrétaire; Piette, le comte de Chambrun, Sens, le baron Sibuet, le baron de Launoy, Jules Brame, le baron Mackau, M. Jules Brame, rapporteur.

La nécessité d'agrandir l'abattoir se fait vivement sentir : ce serait une dépense de 20,000 francs.

Il y a une égale nécessité, au sein de populations laborieuses, de pourvoir aux besoins religieux et moraux. Aussi l'administration municipale de Tourcoing a voté l'établissement de deux salles d'asile, qui coûteraient 45,000 fr., et la construction, dans la maison des frères, d'un bâtiment pour servir d'école, dont la dépense serait de 25,000 fr.

Au centre d'un quartier populeux serait édiflée une nouvelle église moyennant une subvention à laquelle viendraient s'ajouter environ 15,000 fr. de souscriptions volontaires.

Nous avons sous les yeux les devis de ces divers travaux; les frais ne nous semblent nullement exagérés, et il est à croire qu'ils ne seront point dépassés.

Il n'en a pas été ainsi de l'hôtel de ville, pour lequel le 6 avril 1864, la ville de Tourcoing avait été autorisée à emprunter la somme de 600,000 francs. Par suite d'expropriations et d'acquisitions, la dépense s'est élevée à 450,000 francs en sus. Il a fallu en outre achever le gros œuvre de cet édifice. On a couvert en partie le déficit en affectant les excédents annuels de recettes. Une somme de 100,000 fr. figurerait, dans l'emprunt projeté, pour ce solde des travaux.

La situation financière de la ville de Tourcoing est normale. Il résulte du relevé de ses trois derniers comptes que les recettes ordinaires sont en moyenne supérieures de 275,000 fr. aux dépenses. Elle peut affecter annuellement à l'extinction de sa dette une somme de 114,000 francs. Deux de ses précédents emprunts seront remboursés à l'aide d'une distribution d'eau.

Quant à l'emprunt projeté, il serait complètement amorti en onze années, au moyen de la portion non engagée des excédents de recettes.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de rappeler ici que l'industrielle cité qui vient solliciter le consentement du Corps législatif pour donner suite à d'utiles entreprises, lutte énergiquement depuis plusieurs années contre la concurrence étrangère, et que son active population, par le courage et la constance dont elle a donné tant de preuves, est bien digne de la sollicitude des pouvoirs publics et des équitables compensations qu'ils jugeront à propos de lui accorder.

La commission a donc l'honneur de vous proposer le vote du projet de loi qui a pour but d'autoriser la ville de Tourcoing (Nord) à emprunter une somme de 560,000 fr. aux conditions indiquées, et pour être affectée ainsi qu'il est stipulé audit projet.

PROJET DE LOI.

Article unique. — La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas cinq pour cent, une somme de cinq cent soixante mille francs (560,000 fr.) remboursable en onze années, à partir de 1872, sur ses revenus ordinaires, pour concourir, avec d'autres ressources, au paiement de diverses dépenses énumérées dans la délibération municipale du 13 août 1868, notamment l'achèvement de l'hôtel de ville, les travaux de pavage et la construction d'une église.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscriptions, soit de gré à gré avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Société du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

En cas de réalisation de l'emprunt, auprès de la Société du Crédit foncier, la commission accorde à cet établissement par l'article 4 de la loi du 6 juillet 1860, pour être ajoutée à l'intérêt de cinq pour cent jusqu'à concurrence de quarante-cinq centimes pour cent francs (0 fr. 45 c. 00) par an.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Conseil municipal de Roubaix.

Procès-verbal de la séance du 10 février 1869.

(Suite et fin. — Voir le Journal de Roubaix du 14 mars 1869.)

DEMANDE D'ÉCLAIRAGE DU QUAI DE LEERS.

M. LE MAIRE communique une demande d'éclairage :

Messieurs, Une demande nous a été adressée par le sieur Desbonnet-Joinville, propriétaire de plusieurs maisons situées sur la droite du canal. Cette demande a pour objet l'éclairage du quai que le pétitionnaire appelle le quai de Leers.

Une semblable mesure a certainement un caractère d'utilité au point de vue de la circulation qui offre des dangers la nuit sur ce chemin.

Si vous êtes disposés à accueillir cette demande, nous ferons examiner quel nombre de bancs il faudrait établir, et quel serait le montant de la dépense.

La demande d'éclairage du quai de Leers est renvoyée à la commission de la Voirie.

SOLDE DU COMPTE DE M. BAUDON FILS.

M. LE MAIRE fait une autre proposition : Messieurs, Le compte de M. Baudon fils, fondateur

à Lille, pour fournitures de candélabres d'éclairage, s'élève à fr. 1056 00 Sur quoi il a reçu en 1867 » 422 64

Il lui reste dû » 633 36 Nous vous demandons un crédit de cette somme à emprunter sur l'exercice 1868.

Indépendamment de ce solde, il restera encore dû au même fournisseur, une facture de fr. 599-35 pour d'autres candélabres qui sont encore en magasin; mais, par sa lettre du 26 octobre 1868, M. Baudon reconnaît que cette facture ne doit être payée que lorsqu'on fera emploi desdits candélabres.

A propos de la somme due à M. Baudon fils, M. Létocart-Duvillier fait observer qu'on trouverait certainement à Roubaix, des fondeurs aussi capables, et peut-être dans de meilleures conditions de prix; il réclame pour eux la préférence dans les fournitures de ce genre.

Le Conseil vote le solde de compte de M. Baudon fils.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES LOGEMENTS INSALUBRES.

M. LE MAIRE met sous les yeux du Conseil des rapports de la Commission de salubrité :

(Voir le Journal de Roubaix du 14 février.)

Conformément aux conclusions de la Commission, nous vous proposons de déclarer qu'il y a lieu :

1° D'enjoindre aux propriétaires dénommés plus haut de faire exécuter dans le plus bref délai les travaux d'assainissement prescrits par ladite commission;

2° D'interdire la location à titre de demeure des bâtiments composant une cour, rue de Mouveaux, appartenant à Mme veuve Sioen, rue des Champs.

M. E. FRAZEE, dans une note dont il donne lecture, fait connaître les motifs qui ont déterminé la Commission à demander l'interdiction provisoire de 12 maisons appartenant à Mme veuve Sioen.

M. LE MAIRE regrette d'avoir à entretenir le Conseil de cette affaire dans cette séance. L'absence de M. Sioen-Pin lui semble être une fâcheuse coïncidence; il désire avec plaisir un ajournement de cette décision.

M. E. FRAZEE répond qu'avant d'en arriver à cette pénible extrémité, la Commission a usé, près de Mme veuve Sioen, de tous les moyens de conciliation et de persuasion sans jamais avoir rien obtenu, qu'elle reste M. Ach. Sioen-Pin n'est nullement en cause dans cette question puisqu'il a déclaré lui-même à M. Frazee que cette affaire était toute personnelle à Mme sa mère, et qu'il ne voulait pas y intervenir.

A la suite de ces explications, le Conseil adopte dans leur entier les conclusions des rapports de la Commission des logements insalubres.

OFFRE DE TERRAINS POUR UNE NOUVELLE ÉGLISE.

M. LE MAIRE fait connaître qu'il lui a été fait une offre de terrain pour une nouvelle église :

Messieurs, Une offre nous a été faite le 26 décembre dernier, par MM. J.-B. Pennel, A. Hindre, Dupire Selosse, J.-B. Selosse et Dupire-Rapsert, de faire don à la ville des terrains nécessaires à la construction d'une église de 25 m. de largeur sur 60 de profondeur, à celle d'un presbytère et de maisons d'écoles; enfin à l'ouverture de plusieurs rues aboutissant à ladite église, le tout teinté en jaune sur le plan joint à la pétition.

L'emplacement de cette église est indiqué à proximité de la jonction de la rue d'Inkermann avec la rue de Lille.

Nous vous invitons à nommer une Commission qui examinera la proposition et fera un rapport au Conseil.

La Commission des travaux publics est chargée de ce travail.

CONSTRUCTION D'UN ÉTAGE À L'ÉCOLE DES FRÈRES DE STE ELISABETH.

M. LE MAIRE exprime au Conseil toute la satisfaction qu'il éprouve de lui faire part de la généreuse initiative de trois conseillers municipaux, MM. Motte-Bossut, Toulemonde-Nollet, et A. Delacour, qui offrent de faire construire à leurs frais, moyennant remboursement en 1873 et sans intérêts un étage à l'école des frères de la rue Decréme, dans le quartier Ste Elisabeth, de manière à pouvoir admettre de 3 à 400 élèves.

Le Conseil accueille cette proposition avec reconnaissance et en renvoie l'examen aux Commissions réunies de l'instruction et des travaux publics.

RECTIFICATION D'UNE PARTIE DU TRACÉ DE BOULEVARD DE CEINTURE.

M. DEWARLEZ demande ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Une erreur paraissant avoir été commise sur le tracé du ou dans l'expropriation d'une partie du boulevard de ceinture aboutissant à la rue du Galon d'Eau, il y aurait lieu de soumettre cette affaire aux commissions des finances et des travaux publics pour savoir si l'on doit exécuter et rectifier cette jonction du boulevard sur ladite rue.

Le Conseil renvoie l'étude de la question aux deux Commissions précitées.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE.

Par arrêté ministériel en date du 15 mars, M. A. Faidherbe, directeur de l'École communale de Roubaix, a été nommé officier d'Académie.

Cette distinction est la légitime récompense des services rendus par M. Faidherbe et d'ailleurs dont il fait preuve dans ses méritantes fonctions.

Par décret en date du 14 mars, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, notre concitoyen, M. Adolphe-Auguste Lorthois, sous-lieutenant à l'escadron de spahis du Sénégal, a été nommé Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

La soirée bachique donnée lundi dernier par la Grande Harmonie a été très brillante. Nous supposons que notre tâche serait facile; mais nous sommes un peu contrariés bien embarrassés, car nous craignons ne pas trouver assez d'éloges pour les artistes et amateurs qui ont participé à cette petite fête.

M. Carlo Verdi nous a fait entendre sur le concertina deux charmantes fantaisies, la Sonnarbule et Lucie de Lamermoor. On ne peut tirer meilleur parti de cet instrument que ne le fait cet artiste. Son air varié sur la guitare, était d'une très grande difficulté et il a été exécuté avec beaucoup d'art. Il est rare de rencontrer un guitariste de cette force. Nous connaissons un peu cet instrument; nous pouvons donc féliciter M. Carlo Verdi avec connaissance de cause.

M. Ed. Michon (Saxhorn) a été très applaudi pour sa fantaisie sur le Pré aux Clercs.

Pour la première fois, M. Arthur Swennen se faisait entendre en public et personne ne nous accusa d'exagération quand nous disons que ce jeune baryton a chanté comme un artiste les jolies mélodies la part du bon Dieu et Dieu seul me la rendra. Rien ne manque à ce chanteur, que des études spéciales, pour en faire une célébrité artistique. Doué d'une voix magnifique, bien timbrée et sympathique, musicien consciencieux, sachant donner l'expression voulue, tout en observant la musique écrite, M. Swennen a tout ce qu'il faut pour faire un artiste complet. Il a eu, comme il le méritait, les honneurs du bis. Par la romance Lettre d'une mère à son fils, il est venu nous confirmer dans l'opinion que nous nous étions faite en entendant ses deux premiers morceaux.

Nous devons à la complaisance de M. le directeur du café-concert des Variétés, d'avoir eu la bonne chance d'entendre l'un de ses pensionnaires, M. A. Biecher, chanteur comique. Nous n'essayerons pas de détailler les bonnes qualités de cet artiste hors ligne, car nous croyons qu'il les a toutes. S'il existait à Roubaix quelques malheureux atteints du spleen, nous les engageons à aller entendre M. Biecher; ils rentreront chez eux complètement guéris.

Dans une heureuse addition au programme, M. Copreau, qui possède une voix de basse-taille extraordinaire, a bien voulu, sur la demande de ses amis, chanter le Lévit. Le succès a été complet. M. Copreau a charmé l'auditoire et a soulevé de chaleureux applaudissements. Si nous faisons partie de l'administration de la Grande Harmonie, nous prions ce chanteur de nous procurer de nouveau l'occasion de l'applaudir à la première soirée.

Parmi les quatre morceaux exécutés par la Grande Harmonie, on a surtout remarqué la belle fantaisie sur Hernani. Sur la demande de l'assemblée, M. Hennevetier a fait exécuter, comme supplément, le pas redoublé :

Et bonjour ma charmante Rosalie ! MICHARD.

Vendredi dernier, une pauvre vieille femme nommée Aline Delattre trouvée dans la rue de Lannoy un petit étui contenant 200 fr. en billets de banque. Elle s'empresse de déposer cette somme au bureau de police, où le propriétaire est venu la réclamer le surlendemain. Il a remis 50 francs à la pauvre vieille.

CAISS... Bulletin... 31... 80... Les... suivies... monde... Pour... tion d'un... gauche... tirée par... explosion... mètre... fait un... tré... Volt... mal... Dans... bon... un tremble... dérangé... des étages... tres s'ont... persiennes... et tombé... moment... ainsi : de... dans les... 4 et 6, plus... violemment... l'effet de la... des débris... assés grié... il n'a... Sorb...